République Française
Département INDRE-ET-LOIRE
Commune de Richelieu

# *ARRETE N° 2026-213*

Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée

Le Maire de la commune de Richelieu,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
Vu la demande du 28 octobre 2026 de Monsieur ROLLAND Noé de l'entreprise Circet et ses partenaires domicilié chez TSA 70011 69134 à Dardilly,

Considérant que les travaux auront lieu du lundi 16 novembre 2026 au vendredi 18 décembre 2026,
Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Dans le cadre des travaux de pose d'un poteau provisoire, par la société Circet et ses partenaires demeurant chez TSA 70011 69134 à Dardilly, un empiétement sur chaussée sera effectué du lundi 16 novembre 2026 au vendredi 18 décembre 2026 à l'Impasse des Vaux 37120 à Richelieu.

**Article 2 :** Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :
- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

**Article 3 :** La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

**Article 4 :** Monsieur le commandant de la brigade de Richelieu, Monsieur le responsable des services techniques de Richelieu, l'ASVP de Richelieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Richelieu, le 04/11/2026

Le Maire,
Etienne MARTEGOUTTE